

DOCUMENT À NOUS RETOURNER

Adresse : 13 Promenade Paul Doumer 92 COURBEVOIE	
Intégrateur	
Les ADP : 24 rue de la Croix Jacquobot 95 450 VIGNY	Courriel : contact@lesadp.fr Benjamin COURILLON : 06 03 86 81 71
Demande du copropriétaire	
NOM :	Prénom :
Mail :	Téléphone :
Place de parking :	Niveau de parking :

Cochez les cases souhaitées (prix avec les aides déduites)

OFFRE ABB						OFFRE MICHAUD	
Parking non boxé			Parking boxé			boxé	& non boxé
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BASIC	GOLD	STANDARD	BASIC	GOLD	STANDARD	BASIC	GOLD
<input type="checkbox"/>							
583,11€	1694,36€	1.744,86€	371,25€	1.543,02€	1.576,06€	1042,47€	2000,25€

Prix TTC tenant compte d'un taux de TVA réduit à 5,5 % sous condition que nous soit retournée l'attestation fiscale correspondante. A défaut, les travaux seront facturés au taux de 20 %.

Planification

Les travaux collectifs et individuels sont prévus **pour le 2^e Trimestre 2024**.

Conditions de paiement

Merci de remplir et de nous retourner ce formulaire accompagné de votre règlement par virement bancaire (Voir IBAN et BIC ci-dessous) ou par chèque à l'ordre de la société Les **Ateliers Du Patrimoine** **avant le Vendredi 22/12/2023**

Adresse de correspondance : 24 rue de la Croix Jacquobot 95450 VIGNY

RIB LES ADP BP RIVES DE PARIS

IBAN : FR76 1020 7000 0722 2127 4551 151

BIC : CCBPFRPPMTG

Veuillez également nous joindre votre RIB afin que nous puissions procéder à un remboursement en cas de l'application de la dégressivité des prix

(uniquement pour les offres **GOLD**) (Cf. Page 3)

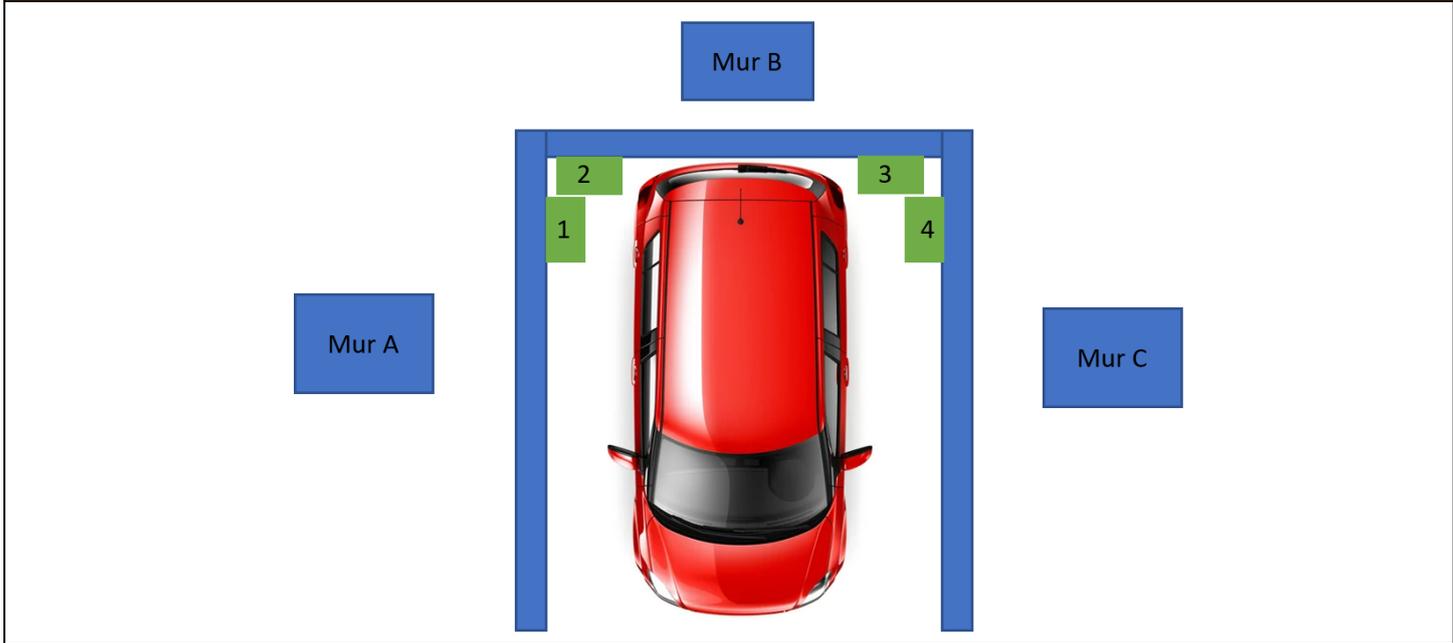
 Virement

ou

 Chèque

Numéro de chèque :

EMPLACEMENT DES APPAREILLAGES IRVE



Quels sont les murs présents dans votre box qui pourront servir de support aux futurs équipements électriques ?

Mur A	Mur B	Mur C	Pas de mur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez choisir l'emplacement du tableau électrique et de la borne de conformément au schéma au-dessus :

1	2	3	4
Mur latéral gauche	Mur de fond à gauche	Mur de fond à droite	Mur latéral droit
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Une plus-value dans mon box

<p>Protection carrosserie En mousse 100€ TTC</p>  <input type="checkbox"/>	<p>Pas de mur = Support sur mesure 850€ TTC</p>  <input type="checkbox"/>	<p>Mise en peinture 980€ TTC</p>  <input type="checkbox"/>
--	---	--

Seulement avec l'offre GOLD + OFFRES COMPLEMENTAIRES EN OPTION

Prise de courant domestique
240€ TTC



Point d'éclairage LED
420€ TTC



Alimentation moteur porte de garage
240€ TTC



Cable de recharge Type 2
7,4W – 5ml
330€ TTC



Badge RFID supplémentaire
65€ TTC



JE NE SOUHAITE PAS D'OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Date :

Signature :

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel

autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques

système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à PARIS, le

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.